RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS
UNION FRANÇAISE DES RADIOAMATEURS

Union sans but lucratif regroupant les radioamateurs, arrêté du 3/1/1994, reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS - Services administratifs : BP 7429 - 37074 TOURS CEDEX 2 - Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

CHAMPIONNAT DE FRANCE TVA

RÈGLEMENT

1. DATE ET HORAIRE

Le contest débute le deuxième samedi de septembre à 1400 UTC et s'achève le dimanche à 14h00 UTC.

2. BANDES

432 MHz et au-delà

3. REPORTS

Par vidéo : Code (secret) composé de quatre chiffres différents par bande.
Par radio : Report + numéro du QSO + QTH locator.

4. POINTS

70 cm : 2 points/km pour une liaison bilatérale et 1 points/km pour réception seule.
23 cm : 4 points/km pour une liaison bilatérale et 2 points/km pour réception seule.
Bandes supérieures à 23 cm : 10 points/km pour une liaison bilatérale et 5 points/km pour une réception seule.

5. CLASSEMENTS

- Classement général
- Classement par bande section 1 (émission/réception)
- Classement par bande section 2 (réception seule)

6. CLASSES

A : Emission et réception
B : Réception.

7. ENVOI

Au plus tard le premier mercredi qui suit le concours sur le site de la commission des concours :

https://concours.r-e-f.org/tools/upload/index.php